



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 13 décembre 2018

**Objet de la délibération**

**DEMANDE D'ACQUISITION D'UN DELAISSE DE TERRAIN COMMUNAL RUE  
ROGER MARTIN DU GARD**

Le treize décembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEureau, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEureau, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Julian PONDAVEN, Caroline BALSSA, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Yves GUYOT à Julian PONDAVEN, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Frédéric TOUSSAINT à Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO à Philippe PERRONNO, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN à Pascal LE LIBOUX

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BARJONET MOY Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

**N° 2018.12.006**

**DEMANDE D'ACQUISITION D'UN DELAISSE DE TERRAIN COMMUNAL RUE ROGER  
MARTIN DU GARD**

**Rapporteur : Julian PONDAVEN**

Monsieur et Madame LE BRAS Mathieu qui demeurent 5, Rue Roger Martin du Gard, sollicitent, par correspondance en date du 4 octobre dernier, l'acquisition d'un délaissé de terrain privé communal d'une superficie de 225 m<sup>2</sup>, cadastré section AM Numéro 325, afin d'agrandir leur terrain. L'objectif affiché de ces personnes est de se préserver et d'éviter toute nouvelle construction sur cette parcelle qui donnerait directement sur leur véranda.

Il s'agit d'un espace vert situé entre deux propriétés privées sises au 3 et au 5, rue Roger Martin du Gard. Il est en partie occupé par du stockage de bois (voisin de M. LE BRAS). Ce dernier n'est quant à lui pas intéressé pour acheter ce délaissé de terrain d'ailleurs surplombé par une ligne électrique haute tension et n'est pas opposé à cette transaction.

La valeur vénale de ce bien peut être estimée à 30 €/m<sup>2</sup>.

L'ensemble des frais liés à cette acquisition (coût foncier, géomètre, frais d'acte, modifications éventuelles du Domaine Public) serait supporté par les demandeurs.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
**Vu** l'avis de la Commission « la Ville au Quotidien et au Futur » en date du 26 novembre 2018,  
**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 3 décembre 2018,  
**Vu** la demande de Monsieur et Madame LE BRAS en date du 04 octobre 2018,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe ou non de cession de cette emprise foncière communale de 225 m<sup>2</sup>, telle que définie sur le plan joint, au profit de Monsieur et Madame LE BRAS Mathieu, au prix de 30 €/m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les mesures et démarches administratives nécessaires à la concrétisation de ce dossier, y compris la signature de l'acte de cession en l'étude de Maître BOUTET, notaire à Languidic.
- **DIT** que les frais de géomètre, d'acte et de modifications éventuelles du Domaine Public seront à la charge du demandeur,
- **DIT** que la recette sera budgétée pour un montant global d'environ 6 750,00 €.

Affiché le 19 12 2018

Envoyé en préfecture le 18/12/2018

Reçu en préfecture le 18/12/2018

Affiché le

ID : 056-215600834-20181213-D201812006-DE

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU